

# Ould Hanena revient à la charge

Dans ses dernières déclarations devant la cour à l'issue des plaidoiries de la défense et avant le verdict qui doit tomber incessamment, le chef de file du putsch du 8 juin 2003 et suites, Saleh Ould Hanena a, de nouveau, assumé son coup.

L'homme n'a manifesté aucun remord, au contraire, il a tenu à glorifier l'acte qui a "redonné l'espoir à plus d'un mauritanien".

D'habitude, la cour accuse toujours un retard par rapport à son heure d'ouverture fixée la veille par le président. Mais aussi étrange que cela puisse paraître, ce dimanche 30 janvier, elle avait repris ses travaux plus vite que d'habitude. Ce jour-là, le chef des putschistes devait faire sa dernière déclaration. A l'ouverture de l'audience, la salle était pratiquement vide. Quelques rares avocats étaient déjà arrivés. Une fois appelé à la barre, Saleh Ould Hanena réclame la présence du public. La cour fait emmener les hommes d'abord, mais la défense exige la présence des femmes aussi. Le désordre, devenu une coutume durant ce long et épuisant procès, gagne la salle pendant un certain temps avant que la cour n'accède à la demande de la défen-

se. Les camions de la gendarmerie se rendent au point de rassemblement, situé à plus d'un kilomètre de la garnison, pour transporter les femmes. Ce n'est qu'après leur arrivée que Ould Hanena, plus en forme que lors de ses deux premières apparitions, a accepté de parler.

D'entrée de jeu, il compare le putsch du 8 juin 2003 à un autre putsch entrepris en 1973 par des officiers portugais, un acte communément connu sous le nom de "révolution des œillets" et qui a permis l'instauration de la démocratie après plusieurs décennies de dictature sanglante. Il évoque également le coup d'Etat qui avait porté Siwar Edheheb au pouvoir au

# Ould Hanena revient à la charge

Suite de la Une

Soudan, au début des années 80, tout comme il a comparé son action à celle de Amadou Toumani Touré qui a libéré les liens du joug de la dictature de Moussa Traoré. La situation de la Mauritanie d'aujourd'hui ressemble, dit Ould Hanena, "à celle du Portugal, du Soudan et du Mali à l'époque" et c'est justement pour pallier à cela que nous avons "entrepris notre action", poursuit-il. La foule, très attentive à ces propos, laisse éclater des fois quelques applaudissements vite étouffés par les répréhensions des agents des forces de l'ordre, un peu plus nerveux que d'habitude ce jour-là.

## Un putsch "salvateur"

Dans sa description de la Mauritanie d'aujourd'hui, Saleh Ould Hanena estime que le pays est si malade qu'il figure en deuxième position après l'ex-Zaïre de par le nombre de ses ressortissants qui demandent l'asile politique à l'étranger, notamment en Europe. La Mauritanie, dit-il, est isolée de "son milieu naturel" et il cite le retrait du pays de la CEDEAO et les divergences qui l'opposent souvent au monde arabe. Il est aussi revenu sur la question des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali pour dire que le pouvoir de Ould Taya a excellé en un seul point: "la généralisation de l'injustice et du népotisme". Par ailleurs, il a noté avec satisfaction les dernières augmentations des salaires, et a appelé le président de la République à mettre en œuvre ses promesses tenues l'année dernière à Kiffa, soulignant au passage qu'à cette occasion, Ould Taya "avait fait amende honorable en reconnaissant les multiples insuffisances de son régime et en se séparant de deux têtes de pont de la malversation: Cheikh El Avia et Loulcid Ould Weddad". Visiblement très informé, la bête noire du régime de Ould Taya a fustigé les propos tenus, selon lui, par le président de l'Assemblée Nationale, Rachid Ould Salah, lors d'une réunion tenue cette semaine à Aioun à l'occasion de la réimplantation des instances de base du PRDS, en cours dans les régions. Durant cette réunion, le président du Parlement aurait déclaré que les limogeages de Mintata Mint Heddeid et de Mahfoudh Ould Lemrabott, respectivement secrétaire d'Etat chargée de la Condition Féminine et président de la cour suprême au moment du putsch du 8 juin 2003, "étaient imputables à leurs liens de parenté avec Ould Hanena et les contacts qu'ils avaient eus avec lui le jour du putsch".

Par rapport au réquisitoire, il a regretté que le procureur ait assimilé leur action à un acte de vandalisme, oubliant, dit-il, que son "Dieu" (allusion à Ould Taya que le procureur

déifie, ndr) fut par deux fois associé à des coups d'Etat, avant d'être à la tête d'un troisième". Saleh Ould Hanena rappelle que son action était destinée à délivrer la Mauritanie de "l'enfer de Ould Taya et non à s'approprier le pouvoir". Leur seul but, poursuit-il, "était de destituer une certaine junte", c'est pourquoi, souligne-t-il, "à aucun moment l'idée de constituer un gouvernement ne nous est passée par la tête".

Dans ses demandes, il a exprimé le souhait de voir ce procès constituer "un précédent historique dans les annales de l'indépendance de la justice mauritanienne, et a demandé la fin de "l'immixtion du pouvoir dans les décisions de la justice". A ce propos, il s'en prend violemment au ministre de la Communication qu'il qualifie de "menteur invétéré qu'il connaît particulièrement bien".

Abderrahmane Ould Mini, lui, se dit indigné de voir le parquet tenir à prendre pour responsables les autres militaires dans cette affaire. Car, dit-il, "tous n'ont fait que suivre des ordres que nous leur donnions, ils n'y sont pour rien".

## La sonnette d'alarme

Les politiques, eux, ont différemment apprécié les choses. D'habitude très violent dans ses sorties contre le pouvoir, Ahmed Ould Daddah s'est montré dès le départ beaucoup plus souple et conciliant. Il n'a cessé d'attirer l'attention tout au long du procès sur l'avenir du pays et la nécessité de sauvegarder l'essentiel, tout comme il n'a cessé d'appeler au dialogue entre les différents partenaires politiques. Les deux autres hommes politiques ont été plus virulents dans leur approche. L'ancien chef de l'Etat, Mohamed Khouna Ould Haidalla, a dit que son expérience à la tête du pouvoir lui a "appris qu'un leader a plusieurs choses à gérer, et il est surtout le seul à pouvoir les gérer". Il a noté avec indignation la nouvelle donne qui consiste à emprisonner des femmes et des hommes de religion dans des cellules partagées avec des criminels de droit commun", et a appelé le président de la République à plus d'ouverture à l'égard des politiques et la cour à éviter les peines de mort.

Contrairement aux autres, Ould Haidalla a été interrompu à plusieurs reprises par le président de la Cour qui tenait à l'empêcher d'adresser un message au président de la République: "Je ne connais pas Ould Taya et je ne l'ai jamais rencontré. Vous êtes militaires tous les deux et il vous est plus facile de le rencontrer. Vous êtes déjà allés ensemble à La Mecque et il fallait lui dire en ce moment ce que vous aviez sur le

cœur", lui rétorque-t-il.

Les déclarations des uns et des autres au cours de ce procès ont toutes convergé vers le rejet de la peine de mort. Il est incontestable - et cela pour l'intérêt de tous - qu'il faut éviter d'interpréter les décisions de la justice et surtout de traiter d'une affaire pendante devant une juridiction criminelle, mais il est tout aussi incontestable que la justice se doit de se garder de rendre des décisions impopulaires. Et tout porte à croire que la peine de mort, nonobstant le cas dit de Qissas, est impopulaire dans ce cas de figure. Même si dans certains milieux négro-africains on se risque, rien que par vengeance, à demander la tête des putschistes. Il ne faut pas perdre de vue à ce propos que les militaires tués en 1987 l'ont été par le fait du pouvoir, et c'est justement ce même pouvoir qui poursuit aujourd'hui d'autres putschistes. Si certains parmi les auteurs du putsch avaient à l'époque trempé dans le complot visant les négro-mauritaniens, cela ne suffit guère pour justifier leur passage par les armes. Car sans le soutien du pouvoir, ils n'auraient pas à eux seuls exécuté la basse besogne. Et, surtout, il ne faut pas perdre de vue que l'exécution de certains présumés putschistes ne permet en aucun cas de dédouaner le pouvoir de son passif humanitaire. Alors, les uns et les autres (pouvoir et opposition d'une part et Arabes et Négro-africains, d'autre part) devront savoir raison garder, et surtout réaliser que la Mauritanie ne peut se construire sur la vengeance.

Les négro-africains ont été certes éplorés dans leur chair et dans leur fierté, mais en faut-il nécessairement autant à leurs frères maures pour que la Mauritanie devienne celle d'hier, la Mauritanie du pardon et de l'hospitalité légendaire? Rien n'est moins sûr. En effet, et comme l'a si bien expliqué l'avocate sénégalaise, Aïssata Tall, dans sa plaidoirie, la peine de mort sonne comme une vengeance. La justice, qui est l'expression collective de la société, ne se venge pas, elle répare. Dans cette affaire et quels que soient les faits reprochés, la Mauritanie est appelée à regarder l'avenir et tout ce qui peut contribuer à la préservation de la paix civile et de la concorde nationale.

Certes les événements du 8 juin ont été douloureux et ont provoqué mort d'hommes, mais cela ne doit pas pour autant empêcher toute une nation de garder raison, de lire correctement la situation et d'agir avec réalisme et courage, loin de tout esprit de vengeance et de haine.